36/2023

## DELIBERATIONS COMMUNE D'ISSÉ (LOIRE ATLANTIQUE)

Envoyé en préfecture le 21/07/2023 Reçu en préfecture le 21/07/2023

Publié le

ID: 044-214400756-20230720-44\_2023-DE

Nombre de conseillers
en exercice .......14
présents ......12
votants ......13

L'an deux mil vingt-trois, le **VINGT JUILLET** à 20 h 00 le Conseil Municipal de la commune d'ISSÉ, dûment convoqué, s'est réuni, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur LALLOUÉ Jean-Marc, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal: 12 juillet 2023

## PRÉSENTS:

LALLOUÉ Jean-Marc GUILLEMOT Tatiana PIERRISNARD Béatrice LE BOULER Cédric

LE BOULER Cédric RAIMBAUD Nelly CHIRADE Brigitte
RIOTTE Sandrine

DUMARCHÉ Jérémy

BOMMÉ Jean-Paul

**HUGRON** Dominique

MARTIN Yves

GRIMAUD Sylvie

ABSENTS EXCUSÉS: HAMON Sylvain donne pouvoir à PIERRISNARD Béatrice

<u>ABSENTS NON EXCUSÉS</u>: DUTERTRE Thomas <u>SECRÉTAIRE DE SÉANCE</u>: RIOTTE Sandrine

## **OBJET:**

44/2023

## SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT 2022 – RAPPORT DU MAIRE

Après avoir rappelé que le Compte Administratif 2022 du service assainissement a été voté le 6 avril 2023, Monsieur le Maire expose au Conseil que la loi n°95-101 du 02 février 1995 relative au renforcement de la protection de l'environnement organise dans une perspective de transparence, l'information détaillée des élus et des consommateurs sur l'organisation, le prix et la qualité du service de l'assainissement.

Ce rapport comprend notamment les chiffres clés et indicateurs de performance définis par le décret N° 2007-675 et l'arrêté du 02 mai 2007.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du rapport,

DONNE ACTE à Monsieur le Maire de cette communication, étant précisé que ledit rapport sera mis à la disposition du public, en Mairie, aux heures d'ouverture, ainsi que les comptes d'affermage, les comptes-rendus financier et d'exploitation de l'année 2022 et le rapport technique de l'épandage 2022 de la station d'épuration établis par le fermier (SAUR).

Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré à Issé,

Le Maire, Jean-Marc LALLOUÉ